



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 16_CC_2026_CCDS

CREATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS THEMATIQUES POUR LA MANDATURE 2026-2032

Séance du 15 avril 2026

Date de convocation : 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le quinze avril à huit heures trente, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibération de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Michael RIMANE, Président.

Conseillers communautaires présents :

Michael RIMANE, Enrico WILLIAM, Véronique JACARIA, Michel-Ange JEREMIE, Ruanny CANTAO DIAS, Patrick COSSET, Nicsonne JEANTY, Gilles DUFAIL, Naëll TORVIC, Johanna HORTH, Constantin-Richard AMARANTHE, Micheline ANTOINETTE, Marie-France BANGO, Enrico BERTHIER, Fidélia BOCAGE, Vanessa BOIS-BLANC, Keila DE PAIVA, Stelly FERNAND LAURENCIN, Albert GOLITIN, Frédéric LLADERES, Jocelyn NIAMA, Claudine RINGUET, Albert Frank SAMUELS, Benjamin ZULEMARO.

Absents excusés ayant donné procuration :

Axelle BOIS-BLANC à Nicsonne JEANTY

Corinne CHATEAU à Fidélia BOCAGE

Aglaé LETARD à Naëll TORVIC

Lauric SOPHIE à Michel-Ange JEREMIE

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Françoise FRÉDOC, François RINGUET.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Véronique JACARIA**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objet de procéder à la création et à la désignation des membres des commissions thématiques de la Communauté de Communes Des Savanes pour la durée de la mandature 2026-2032.

En application des articles L.5211-2 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire peut décider la création de commissions thématiques qui seront chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et de préparer les délibérations et décisions qui seront soumises à l'assemblée délibérante.

Les commissions émettent un avis consultatif à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du Président ou du Président de commission délégué est prépondérante.

Le Président de la Communauté de Communes Des Savanes est le Président de droit de toutes les commissions de travail en vertu de l'article L.2121-22 du C.G.C.T, qu'il convoque dans les huit jours qui suivent la nomination de leurs membres. Au cours de cette première réunion, les commissions désignent un Vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Dans le cadre du bon fonctionnement de la CCDS et afin de faciliter la préparation et le suivi des dossiers soumis au Conseil communautaire, il est proposé de créer des commissions thématiques suivantes :

- Ressources humaines et gestion administrative
- Affaires financières
- Fonds européens – LEADER
- Développement économique
- Aménagement du territoire et développement durable
- Gestion des déchets
- Habitat
- Cohésion sociale et Services de proximité

- Sport et culture
- Action sociale
- Tourisme
- Commission des marchés à procédures adaptées (MAPA)

Les commissions seront composées de 5 membres désignés au sein du conseil.

Je vous propose de retenir un scrutin de liste pour la désignation des membres de chaque commission.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

CREER les commissions thématiques désignées ci-après,

- Ressources humaines et gestion administrative
- Affaires financières
- Fonds européens – LEADER
- Développement économique
- Aménagement du territoire et développement durable
- Gestion des déchets
- Habitat
- Cohésion sociale et Services de proximité
- Sport et culture
- Action sociale
- Tourisme
- Commission des marchés à procédures adaptées (MAPA)

FIXE les membres des commissions au minimum à 5 ;

PROCLAME pour la durée de la mandature les conseillers communautaires, membres des commissions, élus à la majorité des membres présents :

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Ressources humaines et gestion administrative	M. Michael RIMANE M. M. M. M.

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Affaires financières	M. Michel-Ange JEREMIE M. M. M. M.

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Fonds européens - LEADER	Mme Véronique JACARIA M. Naëll TORVIC M. M. M.

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Développement économique	Mme Johanna HORTH M. M. M. M.

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Aménagement du territoire et développement durable	M. Gilles DUFAIL Mme Véronique JACARIA M. Nicsonne JEANTY M. Patrick COSSET Mme Johanna HORTH

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Gestion des déchets	M. Michael RIMANE Mme Véronique JACARIA M. Enrico WILLIAM M. Michel-Ange JEREMIE M. Patrick COSSET
INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Habitat	M. Patrick COSSET M. Gilles DUFAIL M. M. M.
INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Cohésion sociale et Services de proximité	M. Naëll TORVIC Mme Ruanny CANTAO DIAS M. M. M.
INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Sport et culture	M. Nicsonne JEANTY M. Gilles DUFAIL M. Patrick COSSET Mme Marie-France BANGO M. Naëll TORVIC
INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Action sociale	M. Enrico WILLIAM M. Patrick COSSET M. M. M.
INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Tourisme	Mme Ruanny CANTAO DIAS Mme Johanna HORTH M. Michael RIMANE M. Enrico WILLIAM M. Naëll TORVIC
INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Commission des marchés à procédures adaptées (MAPA)	M. Michael RIMANE M. Enrico WILLIAM M. Michel-Ange JEREMIE M. Gilles DUFAIL M.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectorale N° 2154/SG/2D/1B/2010 du 23 novembre 2010 portant de création de la CCDS ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R03-2025-10-27-00004 du 27 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur représentant par commune membre ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil communautaire en date du 2 avril 2026 ;
 Vu la délibération N°11/CC/2026/CCDS en date du 2 avril 2026 portant élection du Président ;
 Vu la délibération n°12-CC/CCDS/2026 en date du 2 avril 2026 du conseil communautaire de la Communauté des Savanes fixant le nombre de vice-présidents à 9 ;
 Vu la délibération N°13/CC/2026/CCDS en date du 2 avril 2026 portant élection des Vice-Présidents ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 qui confère le pouvoir au Président d'un établissement public de coopération intercommunale, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs vice-présidents ;
 Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 9 avril 2026 ;
 Vu les résultats des scrutins ;

CONSIDERANT au regard des articles énumérés ci-dessus que peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'article L.2121-22 du CGCT énoncé ci-dessus, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
 APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} : DONNE ACTE à Monsieur le Président du rapport présenté.

Article 2 : CREE les commissions thématiques désignées ci-après,

- Ressources humaines et gestion administrative
- Affaires financières
- Fonds européens – LEADER
- Développement économique
- Aménagement du territoire et développement durable
- Gestion des déchets
- Habitat
- Cohésion et Services de proximité
- Sport et culture
- Action sociale
- Tourisme
- Commission des marchés à procédures adaptées (MAPA)

Article 3 : FIXE les membres des commissions au minimum à 5.

Article 4 : PROCLAME pour la durée de la mandature les conseillers communautaires, membres des commissions, élus à la majorité des membres présents :

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Ressources humaines et gestion administrative	M. Michael RIMANE M. Lauric SOPHIE Mme Stelly FERNAND LAURENCIN M. Benjamin ZULEMARO M. Enrico BERTHIER

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Affaires financières	M. Michel-Ange JEREMIE M. Jocelyn NIAM Mme Claudine RINGUET Mme Keila DE PAIVA M. Frédéric LLADERES

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Fonds européens - LEADER	Mme Véronique JACARIA M. Naëll TORVIC M. Albert Franck SAMUELS M. Enrico ILLIAM M. Lauric SOPHIE

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Développement économique	Mme Johanna HORTH M. Albert GOLITIN M. Frédéric LLADERES M. Nicsonne JEANTY Mme Micheline ANTOINETTE

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Aménagement du territoire et développement durable	M. Gilles DUFAIL Mme Véronique JACARIA M. Nicsonne JEANTY M. Patrick COSSET Mme Johanna HORTH

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Gestion des déchets	M. Michael RIMANE Mme Véronique JACARIA M. Enrico WILLIAM M. Michel-Ange JEREMIE M. Patrick COSSET

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Habitat	M. Patrick COSSET M. Gilles DUFAIL Mme Stelly FERNAND LAURENCIN M. Frédéric LLADERES M. Enrico BERTHIER

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Cohésion sociale et Services de proximité	M. Naëll TORVIC Mme Ruanny CANTAO DIAS Mme Fidélia BOCAGE M. Enrico WILLIAM Mme Micheline ANTOINETTE

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Sport et culture	M. Nicsonne JEANTY M. Gilles DUFAIL M. Patrick COSSET Mme Marie-France BANGO M. Naëll TORVIC

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Action sociale	M. Enrico WILLIAM M. Patrick COSSET Mme Micheline ANTOINETTE Mme Fidélia BOCAGE M. Benjamin ZULEMARO

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Tourisme	Mme Ruanny CANTAO DIAS Mme Johanna HORTH M. Michael RIMANE M. Enrico WILLIAM M. Naëll TORVIC

INTITULE DE LA COMMISSION	COMPOSITION
Commission des marchés à procédures adaptées (MAPA)	M. Michael RIMANE M. Enrico WILLIAM M. Michel-Ange JEREMIE M. Gilles DUFAIL Mme Keila DE PAIVA

Article 5 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 04

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 00

Abstention(s) : 00



Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 15 avril 2026

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Michael RIMANE

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20260421-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-04-2026

Publication le : 21-04-2026